



Québec, le 28 juin 2021

Numéro de réclamation :
Numéro de communication :
Date de l'accident :
Personne accidentée :

Objet: Indemnité de remplacement du revenu

Madame,

Selon l'information contenue dans votre dossier, vous êtes capable d'exercer votre emploi depuis le 29 juin 2021.

Par conséquent, le versement de votre indemnité de remplacement du revenu a pris fin le 28 juin 2021.

Si vous êtes en désaccord avec cette décision, vous avez 60 jours pour demander une révision par écrit. Pour ce faire, communiquez avec moi.

Notez que si votre état de santé en lien avec votre accident change, vous devez m'en informer.

Je vous rappelle que certaines dépenses pourraient vous être remboursées, comme des frais de traitement ou de déplacement.

Je demeure à votre disposition pour tout autre renseignement.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.



Agente d'indemnisation Tél.: (418) 646-9877
Sans frais au Québec 1 800 463-6890